

MASTERS ADOSSÉS AU CRJ

LES M2 DE DROIT PRIVÉ

- Droit notarial
- Droit pénal et sciences criminelles
- Droit des personnes et de la famille
- Droit civil économique
- Contentieux et procédures d'exécution
- Droit de l'entreprise, juristes conseils d'affaires
- Droit de la banque et des opérations patrimoniales
- Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

LES M2 DE DROIT PUBLIC

- Contentieux des droits fondamentaux
- Administration et collectivités territoriales
- Droit de la montagne
- Droit public des affaires / Management public



CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation des laboratoires juridiques propose des ouvrages fondamentaux, des fonds spécialisés en droit et sciences, propriété intellectuelle, droit public économique, administration publique et droit des collectivités territoriales.

Catalogue en ligne sur Odyssée (Bibliothèque universitaire Droit-lettres) :

<http://penelope.upmf-grenoble.fr>

COORDONNÉES

CRJ - Faculté de droit
Domaine Universitaire
Saint-Martin-d'Hères
BP 47 - 38 040
Grenoble cedex 9

CONTACT

crj@univ-grenoble-alpes.fr
tel : 04.76.82.58.16



Centre de
**Recherches
Juridiques**

SITE WEB :
<http://crj.upmf-grenoble.fr/>





TROIS AXES DE RECHERCHE

LE CRJ EN BREF

DIRECTION DU LABORATOIRE

MICHEL FARGE

Professeur de droit privé

NICOLAS KADA

Professeur de droit public

EQUIPE ADMINISTRATIVE

STÉPHANIE MANDJEE

Responsable administrative

ELSA DYBKOV

Gestionnaire administrative et financière

SAÏDA HOUACINE

Assistante gestion financière

SOPHIE FAVIER

Gestionnaire du Centre de documentation

QUELQUES CHIFFRES

58 Enseignants-chercheurs

67 Doctorants

8 colloques par an

7 conférences citoyennes

PRÉSENTATION DU CRJ

Le **Centre de Recherches Juridiques (CRJ)** est une **équipe d'accueil** reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (EA 1965) particulièrement bien évaluée par l'AERES en 2010 et par l'HCERES en 2015.

Le CRJ regroupe l'essentiel des enseignants-chercheurs (près de 60) et des doctorants en droit privé et en droit public (près de 70) de la **Faculté de droit de Grenoble**. Il est **structuré en trois axes principaux de recherche** mais développe aussi des projets scientifiques transversaux qui associent des chercheurs de différentes spécialités ou de disciplines voisines. Chaque année, il **propose une vingtaine de manifestations scientifiques** : colloques, conférences, séminaires... et bénéficie de partenariats nationaux et internationaux.

CYCLE DE CONFÉRENCES CITOYENNES

Une **programmation hors des murs de l'Université** : en centre-ville de Grenoble

Un **thème grand public** mais qui nécessite un **éclairage juridique**

Une **conférence à double voix** : un universitaire et une personnalité issue de la société civile, politique, économique ou autre...

Entrée libre et ouverte à tous : à destination des étudiants, des chercheurs, de la population locale soucieuse de s'informer et de débattre...



Les dernières conférences :

30 ans de lutte anti-terroriste : quel bilan ?

Analyse juridique de la loi travail

Décrypter l'image dans les médias

Le nouveau découpage régional : vers une France fédérale ?

La démocratie participative à Grenoble

Les Elections départementales

La métropolisation de Grenoble

Peut-on faire confiance aux sondages politiques ?

JUSTICE, SOCIÉTÉ ET LIBERTÉS

Au niveau national comme international, **le droit est en première ligne pour mesurer et encadrer les évolutions sociétales**. Qu'il s'agisse **du droit pénal, du droit des libertés ou encore du droit de la famille**, notre discipline doit concilier les exigences du vivre ensemble avec l'épanouissement des individus. Il en résulte une dialectique complexe entre la promotion des libertés individuelles et leurs inévitables restrictions destinées à assurer la cohésion sociale. Dans cette perspective, **les chercheurs du CRJ réfléchissent sur les meilleurs compromis démocratiques possibles et sur les méthodes offertes aux juges pour les mettre en mouvement**. L'objectif est d'être utile et innovant afin que les universitaires participent à l'œuvre de justice.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ACTIVITÉ COMMERCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Essentiels à l'activité économique, les échanges, les innovations, la création d'entreprise contraignent le droit à une grande réactivité. Il doit protéger les innovations, stimuler l'esprit d'entreprise et organiser les échanges afin qu'il ne soit pas l'occasion d'une emprise du fort sur le faible. **Fort d'une expertise reconnue en droit de la propriété intellectuelle, le CRJ développe des recherches afin que le droit accompagne le renouvellement des technologies et participe au développement du commerce national et international** tout en proposant une régulation assurant une concurrence loyale, la protection des plus faibles et le respect d'impératifs essentiels comme la dignité de la personne humaine et la protection de l'environnement.

ACTION PUBLIQUE, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES

La capacité d'innovation de l'action publique mobilise les sciences juridiques, tant dans une logique d'amélioration de la performance que de réponse aux exigences démocratiques contemporaines. **Fort d'une expertise reconnue en droit public économique, droit des collectivités territoriales et droit électoral notamment, le CRJ recense les différents instruments juridiques disponibles et les confronte aux différents territoires de l'action publique**. Des enjeux démocratiques les plus ambitieux aux outils contractuels les plus pointus, en prenant en compte les dimensions historique, européenne et comparative, l'action administrative et politique est ainsi élevée au rang d'objet d'étude.

